

Numéro	Date		
FA1900354	16/05/19		
Référence	N° intracom. client		
DE1900185			

MX EVENEMENT

2 Rue de la Noue Guimante

77400 Saint-Thibault-des-Vignes

Facture

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT
11013842	Toothwheel D40 d14 - Robe	1,00	3,45	30%	2,42
13020065-	Power supply SMPS 48/4,5 - Robe	1,00	524,75	30%	367,33
99013903	Cover of head (plastic) - assembled - Robe	1,00	39,68	30%	27,78
11014275	Locking lever of axe X - Robe	1,00	7,94	30%	5,56
12050760	Holder of locking lever - Robe	1,00	7,25	30%	5,08
HG	Intervention Hors Garantie	1,00	0,00		0,00

	Commentaires :				
	Entretien général				

	Accessoires fournis:				
	- Alim (O/N):				
	- Crochets (O/N):				
	- Elingues (O/N):				
	- Autres :				
	MàJ (O/N): O				
13031358-	PCB RB2880-L Mini Double Optical Sensor -Robe	1,00	14,49	30%	10,14
MOEUVRE	Main d'oeuvre	5,00	75,00		375,00

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX

Nos coordonnées bancaires :
Société Générale - Agence de Villepinte - Roissy
IBAN : FR76 3000 3039 1500 0208 4388 677
BIC : SOGEFRPP

Conditions de règlement :	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat.

En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard.

En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.

Facture

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT
ZPORT	Frais de transport	1,00	25,00		25,00

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
V20	818,31	20%	163,66	818,31€		981,97€	0,00	981,97€

Nos coordonnées bancaires :
Société Générale - Agence de Villepinte - Roissy
IBAN : FR76 3000 3039 1500 0208 4388 677
BIC : SOGEFRPP

Conditions de règlement : le 16/05/19 Chèque 981,97€

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat.

En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard.

En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.